

2024 - 2025



Familles domiciliées à Neuilly-sur-Seine

<u>Toutes les familles qui habitent à Neuilly</u> doivent <u>impérativement</u> apporter le jour de la rentrée un justificatif de domicile (photocopies de quittance de loyer, factures téléphone, EDF ...) pour l'obtention de la subvention accordée par la Mairie aux écoles de Neuilly.

Merci de donner <u>un justificatif par enfant</u> pour le **mardi 3 septembre 2024.**

Ecole: 29 boulevard Victor Hugo – 92200 Neuilly-sur-Seine • Tél.: 01 47 45 29 30 • Email: ecole@saintemariedeneuilly.fr - Site: www.saintemariedeneuilly.fr